Prix agricoles 1997/1998: fixation du prix dans le secteur du sucre et de la qualité type des betteraves

1997/0089(CNS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Prix agricoles 1997/1998 - Sucre. En adoptant le rapport de M. Robert STURDY (PPE, RU), le Parlement européen a suivi son rapporteur en acceptant l'autorisation d'aides nationales en Espagne et au Portugal. Ainsi, l'Espagne serait autorisée à octroyer pour les campagnes 1997/1998 à 1999/2000 une aide d'adaptation aux industries productrices de sucre. L'aide serait limitée à 24 millions d'écus pour la période. Le Portugal pourrait quant à lui instaurer une aide nationale destinée à faciliter l'introduction de la betterave sucrière. L'aide doit être dégressive jusqu'à l'année 2001 et ne peut dépasser 2,5 millions d'écus pour la prochaine campagne. Le Parlement estime également qu'il conviendrait que la Commission modifie l'élément fixe de la restitution pour le stockage du sucre. Celui-ci doit refléter l'évolution des coûts et devra être revu tous les trois ans.